

**Présents** : M. PONTU Jacques, M. OLLIVIER Serge, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc, M. GRALL Eric, M. MONTAC Henri, Mme LE MESTRE Caroline, M. DIDOU Charlez et Mme LAURANS Julie.

**Absente excusée** : Mme GUILLOU Gwenaëlle donne procuration à M. GRALL Eric.

**Les élus ont approuvé le procès-verbal du 07 Avril 2022 à l'unanimité.**

### **Convention Familles Rurales**

L'Association Familles Rurales (AFR) de Plouzévéde, Saint-Vougay et de Trézilidé organise de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Le Maire a été autorisé à signer la convention pour un an et une participation communale de 3000 € a été octroyée. Cette subvention permettra aux enfants de Tréflaouénan de bénéficier des tarifs des communes déjà membres de l'AFR.

### **Subventions communales**

<b>AFM Téléthon</b>	100 €
<b>Amicalement votre</b>	40 €
<b>Association chasseurs</b>	200 €
<b>Association pour le soutien aux adultes en difficulté (ASAD)</b>	100 €
<b>Croix d'or</b>	100 €
<b>Ecole Notre Dame de Lourdes (dont participation de 450€ frais voyage classe CM juin 2022)</b>	7 000 €
<b>Familles rurales</b>	3 000 €
<b>France Alzheimer</b>	100 €
<b>Génération mouvement</b>	250 €
<b>Les Restaurants du cœur</b>	600 €
<b>Paotred ar kuz eol</b>	150 €
<b>Secours catholique</b>	200 €
<b>SNSM Plouescat</b>	80 €
<b>SNSM Cléder</b>	80 €
<b>Tréfla culture</b>	500 €
<b>Tréfla Gym</b>	200 €
<b>UNC AFN</b>	400 €
<b>Association Queffleuth et Belizal (CHPM)</b>	100 €
<b>Association Céline et Stéphane-Leucémie Espoir 29</b>	100 €
<b>Club de Judo de Plouzévéde</b>	50 €
<b>Association Team Sportbreizh AC Léonarde</b>	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 400 €</b>

### **Ecole-Forfait communal -Participation-2021-2022**

Une participation communale de 35 644 € sera versée à l'école (38 élèves scolarisés pour l'année 2021/2022).

### **Haut Léon Communauté : Attributions de compensation (AC)**

Le montant 2021 est entériné à hauteur de 33 225 €. Le montant prévisionnel 2022 est approuvé à hauteur de 32 950 €.

### **Aménagement de sécurité-liaison école cantine**

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à engager les dépenses nécessaires aux travaux de la liaison sécuritaire entre l'école et la cantine pour un montant de 33 300.60€ HT.

### **Jardin intergénérationnel-Phase 2**

Le Maire a été autorisé à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au lancement de la phase 2 des travaux pour un montant de 34 043.09€ HT. Les derniers travaux se dérouleront en 2023.

### **Travaux de signalisation horizontale**

La commune fait partie d'un groupement de commandes via Haut Léon Communauté (HLC) et bénéficie de tarifs intéressants auprès d'un prestataire. Le Maire a été autorisé à réaliser les travaux de marquages et de peintures qui s'élèvent à 8 085.75€ HT pour renforcer la sécurité routière sur l'ensemble du territoire communal.

### **Transport scolaire 2022/2023**

Depuis plusieurs années, la commune gère et assure la desserte scolaire sous couvert d'une délégation. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec la Région pour une durée d'un an et décide de renouveler le contrat du transport scolaire avec le Taxi Anthony ROSEC pour l'année 2022/2023.

### **Lotissement**

Un point sur l'avancée du projet de lotissement a été réalisé. Nous en sommes à la fin de l'analyse financière de faisabilité.

### **Emprunt**

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole du Finistère, et après en avoir délibéré, DÉCIDE de retenir l'offre de financement présentant les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 25 000 €, durée du contrat de prêt : 5 ans, taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,90%, échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle, mode d'amortissement du capital : constant, commission d'engagement : néant, frais de dossier : 50€

### **Questions diverses**

-Elections Législatives 2022 : Diffusion du planning des permanences aux élus.

-Jurés d'assises 2023 : Aucune personne de la liste électorale de Tréflaouéan n'a été tirée au sort.

-Travaux : la première tranche de l'élagage a été réalisée en juin, la seconde phase se fera en septembre.

-Personnel communal : arrivée de M. Marcel Morun au 01/06/2022 avec un CDD d'un an au poste d'agent technique.

-Commission commerce : L'adjoint a fait un point sur la réunion du 30/05/2022. Un rendez-vous a été pris avec l'association « 1000 cafés » pour relancer le commerce du bourg. Un entretien avec les gérants du restaurant du Moulin de Kerguiduff doit être convenu.

-Proposition de faire une journée participative : aide des élus pour le nettoyage et l'entretien du bourg. La date reste à fixer. Toute aide bénévole serait bienvenue.

- A noter : Fête de l'école « Notre Dame de Lourdes » de Tréflaouéan le 26/06/2022 au Moulin de Kerguiduff.